

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024, A 17 HEURES 30 A LA SALLE COMMUNALE DE FARVAGNY

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,
Gilles DE REYFF, conseiller communal Givisiez, pour les Communes de la Région de la Ceinture
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,
Cesard MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,
Katuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,

Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
Karine EPINEY Zimmermann, directrice de l'Ecole du CO de Péroles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux,
Catherine MEUWLY, directrice de l'Ecole du CO de Marly,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac,

Communes présentes : 24 sur 27
Communes excusées : Ponthaux
Communes absentes : Ferpicloz et Le Mouret

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix représentées / sur

86/92

Délégués et conseillers présents :	27
Comité	17
Commission financière	5
Personnel Cosahl	7
Autres participants et invités	1
Total des personnes présentes	57

**ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 4 DECEMBRE 2024, A 17 HEURES 30
A LA SALLE COMMUNALE DE FARVAGNY**

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association.
Le procès-verbal est tenu par **M. Jimmy Dupuis**, conseiller scientifique juridique.

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h32 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Elle salue notamment la présence de **Mme Mirjam Balmer**, conseillère communale pour la Ville de Fribourg ainsi que de **M. Stéphane Gremaud**, ancien directeur du Cycle d'orientation de Marly, qui était excusé lors de la dernière Assemblée des délégués. Elle excuse son collègue **M. Christoph Wieland**, préfet du district du Lac, **Mme Anne-Elisabeth Nobs**, Présidente de la Commission financière, **M. Frédéric Mauron**, membre de la Commission financière, **Mme Sophie Barrelet**, présidente du Conseil des parents ainsi que la commune de Ponthaux.

Les délégués ont été convoqués avis du 13 novembre 2024 adressé à chaque Conseil communal ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 47 du 22 novembre 2024, comme exigé par l'article 9 al. 1 des Statuts de l'Association.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 2 mai 2024
2. Informations du Comité
3. Budgets 2025
 - 3.1. Budget du compte de résultats
 - 3.2. Budget des investissements
 - 3.2.1. CO du Gibloux : rénovation partielle des salles de l'économie familiale
 - 3.2.2. CO de Marly : mobilier élèves et enseignants.
 - 3.2.3. Autres investissements par nature
 - Infrastructures (bâtiments et biens meubles)
 - Informatique (matériel informatique, infrastructures réseau, outils informatiques en classes)
 - 3.3. Préavis de la Commission financière
 - 3.4. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements
4. Divers

Avant d'entamer l'Assemblée, **Mme la Présidente** passe la parole à **M. Julien Gremaud**, syndic de la commune de Gibloux. Ce dernier souhaite la bienvenue aux délégués au nom du Conseil communal. La commune hôte a le grand plaisir d'accueillir l'Assemblée au sein de la salle communale de Farvagny, ceci deux jours après la tenue du Conseil général. Un petit appétif sera servi à la fin de l'Assemblée.

Mme la Présidente demande aux intervenants de bien vouloir parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent. Elle désigne en tant que scrutateurs **Messieurs Jean-Philippe Doutaz** et **Jean-Bernard Siggen**, qui acceptent la mission.

En l'absence de remarques formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée et précise que les débats sont enregistrés pour les besoins du procès-verbal.

Mme la Présidente débute l'ordre du jour par l'approbation du procès-verbal de la dernière Assemblée.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 2 MAI 2024

Le procès-verbal de l'Assemblée du 2 mai 2024 est adopté en l'état, avec remerciements d'usage à son auteure, Mme Angélika Greim.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Modifications statutaires : approbation par les législatifs communaux

Mme la Présidente rappelle qu'à la suite de l'Assemblée des délégués du 2 mai 2024, les modifications statutaires adoptées doivent être soumises aux législatifs des communes membres. Pour être formellement approuvées, les modifications concernées nécessitent les trois-quarts des communes représentant trois-quarts de la population.

A l'heure actuelle, douze communes sur vingt-sept ont accepté les modifications statutaires, soit 44.4% des communes totalisant 62.6% de la population. Une seule commune a pour le moment refusé la modification de la limite d'endettement.

Le processus d'approbation par les législatifs communaux se poursuit. Il est à noter que les modifications statutaires doivent toutes être soumises aux législatifs, peu importe les résultats de la précédente votation.

Mme la Présidente insiste sur le fait qu'une limite d'endettement n'est pas une garantie de dette ni autorisation de dépense, loin de là. Il s'agit en effet d'un cadre au sein duquel il est possible de présenter des projets qui sont soumis au vote des délégués, au référendum facultatif voire au référendum obligatoire. Une limite d'endettement ne constitue donc en aucun cas un blanc-seing donné à l'Association, ce qu'il est fondamental de comprendre.

M. Jean-Philippe Doutaz demande une petite précision sur les chiffres évoqués. Il lui est répondu que treize communes au total ont déjà voté.

2.2. CO de Givisiez – calendrier intentionnel

Mme la Présidente passe la parole à **Mme Caroline Dénervaud**, présidente de la Commission de bâtisse, pour un petit point de situation sur le projet en cours.

Mme Dénervaud informe les délégués que le plan d'aménagement de détail (PAD) des Taconnets ainsi que le Cycle d'orientation ont été mis à l'enquête le 24 mai 2024. Aucune opposition n'a été formée contre le projet de Cycle d'orientation. En revanche, plusieurs oppositions ont été faites contre le PAD. Récemment, la commune de Givisiez a rejeté les oppositions contre le PAD.

Au mois d'octobre 2024, des appels d'offres ont été diligentés pour toute une série de CFC, représentant environ 75% des coûts. Le délai dépôt des offres était fixé au 4 décembre 2024. Manifestement, il y a eu passablement de réponses, ce qui laisse augurer des propositions concurrentielles, ceci tant au niveau de la qualité que du prix.

En ce qui concerne les prochaines étapes, une Assemblée extraordinaire se tiendra en date du 9 avril 2025 afin de voter le crédit d'ouvrage sur la base du devis général. Au vu du montant concerné, le crédit d'ouvrage sera soumis – en cas de vote favorable – au référendum financier obligatoire en date du 18 mai 2025. Il découle en effet de l'article 41 al. 3 des Statuts que les décisions de l'assemblée des délégué-e-s concernant une dépense nouvelle supérieure à dix millions de francs sont soumises au référendum obligatoire, conformément à l'article 123e LCo.

Le début des travaux est planifié au mois de juillet 2025, avec entre autres le gros-œuvre, la dépollution et les travaux spéciaux. La publication du deuxième lot d'appel d'offres publiques est prévue en octobre 2025. Finalement, la mise à disposition des locaux est programmée pour la rentrée d'août 2028.

S'agissant du planning de réalisation des travaux, l'installation de chantier sera effectuée durant l'été 2025. Les travaux spéciaux se dérouleront d'août à décembre 2025. Il est à noter que le chantier devra démarrer au plus tard en septembre 2025. Le gros-œuvre s'étendra de novembre 2025 à avril 2027 et le second œuvre d'avril 2027 à juillet 2028, pour une mise en service à l'été 2028.

2.3. Personnel de l'Association – apprenti.e.s

Mme la Présidente aborde la thématique des apprentis employés par l'Association. Il s'agit d'une mission importante du service public que de donner aux jeunes l'opportunité de se former. A l'heure

actuelle, l'Association compte neuf apprentis (quatre employés de commerce, un médiamaticien et quatre agents d'exploitation).

2.4. Prochaines assemblées

Les prochaines Assemblées se tiendront aux dates suivantes :

- Mercredi 9 avril 2025 : Assemblée extraordinaire portant sur le crédit d'ouvrage du Cycle d'orientation de Givisiez. L'Assemblée se tiendra à Givisiez.
- Jeudi 15 mai 2025 : Assemblée ordinaire des comptes.
- Mercredi 3 décembre 2025 : Assemblée ordinaire du budget.

Il est à noter qu'une soirée d'information pour les délégués au sujet du Cycle d'orientation de Givisiez se tiendra le mercredi 19 mars 2025 à 18h30 au Rural à Givisiez.

3. **BUDGET 2025**

Mme la Présidente précise en préambule qu'il convient de se référer comme de coutume à la brochure du budget 2025 annexée à la convocation.

3.1. Budget du compte de résultats

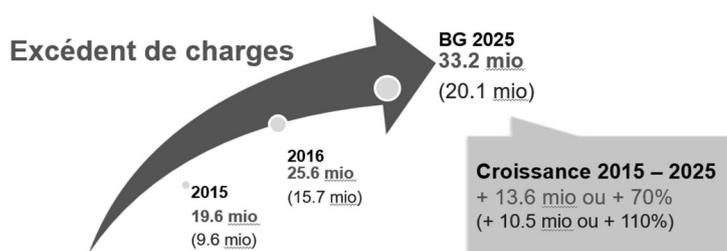
Mme la Présidente expose que le montant total à la charge des communes s'élève à **Fr. 33'166'300**, soit une augmentation de Fr. 625'400 ou de 1.9% par rapport au budget 2024 (Fr. 32'540'900).

Elle donne sans plus tarder la parole à **M. Frédéric Repond** pour un commentaire du budget.

3.1.1. Résultats

M. Repond débute sa présentation par une analyse de l'évolution de l'excédent de charges. Indubitablement, les effets financiers de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016 de la nouvelle loi sur la scolarité obligatoire ont été significatifs. Entre l'année 2015 et l'année 2016, les frais de traitements du personnel enseignant ont passé de 9.6 mio à 15.7 mio, soit une augmentation d'environ 6 mio. L'excédent de charges de 19.6 mio a ainsi été porté à 25.6 mio. Entre 2015 et 2025, l'excédent de charges passe de 19.6 mio à 33.2 mio, soit une augmentation de 13.6 mio (+70%). Cette augmentation s'explique en grande partie par la croissance des frais de traitements du personnel enseignant qui s'élève sur cette période à 110%, soit une augmentation de 10.5 mio.

M. Repond estime important de revenir sur ces éléments factuels afin que chacun puisse bien comprendre que la croissance de l'excédent de charges est majoritairement due à l'augmentation des frais de traitements du personnel enseignant.



M. Repond poursuit son analyse par un aperçu de l'évolution du taux de croissance des charges 2015-2025. Il appert que les frais financiers ont fortement été influencés en 2021 par les nouvelles règles en matière d'amortissement prévues par le modèle comptable harmonisé MCH2. La durée d'amortissement du matériel informatique a par exemple été réduite à quatre ans. Il est intéressant d'observer l'évolution dans le temps des principales charges par nature (frais financiers, transports, autres charges).

M. Repond s'arrête enfin sur un aperçu des frais financiers (amortissement infrastructures, amortissements informatiques, intérêts passifs et frais financiers totaux). Le passage à MCH2 a incontestablement impacté les amortissements informatiques. Sur ce point, il convient également de garder à l'esprit que les enseignants ont été équipés en portables et que les classes ont connu le passage du tableau noir au beamer interactif, puis du beamer à l'écran. Actuellement, tous les cycles d'orientation – à l'exception de Sarine-Ouest – sont équipés d'écrans.

3.1.2. Résultats par centres de coûts

M. Repond propose aux délégués de s'intéresser à la récapitulation générale des charges et produits (figurant en pages 6 et 7 de la brochure).

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	BG 2025 vs BG 2024 en CHF	%
CHARGES	33'639'599.10	35'455'644.00	36'101'680.00	646'036	1.8%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>19'319'874.64</i>	<i>20'255'627.81</i>	<i>20'844'401.60</i>	<i>588'774</i>	<i>2.9%</i>
REVENUS	3'041'499.10	2'914'744.00	2'935'380.00	20'636	0.7%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>690'012.85</i>	<i>807'456.30</i>	<i>793'322.05</i>	<i>-14'134</i>	<i>-1.8%</i>
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES	30'598'100.00	32'540'900.00	33'166'300.00	625'400	1.9%
I. Ecoles de l'Association	20'922'110.81	22'424'846.00	22'481'910.00	57'064	0.3%
II. Ville de Fribourg et hors cercle	8'986'626.37	9'135'000.00	9'743'000.00	608'000	6.7%
III. Centres d'orientation scolaire et professionnelle	96'937.10	129'260.00	133'100.00	3'840	3.0%
IV. Autorités et commissions / administration générale	592'425.72	851'794.00	808'290.00	-43'504	-5.1%

M. Repond détaille les principaux écarts par rapport au budget 2024, qui sont les suivants :

- Participation aux frais des CO facturée par la Ville de Fribourg : + Fr. 590'000 (+ 6.9%).
- Salaires et charges sociales des enseignants, surveillances et classes relais : + Fr. 137'300 (+ 1.0%).
- Transports et honoraires de conseillers externes : + Fr. 88'560 (+ 4.9%).
- Charges de matériel et de marchandises : + Fr. 57'150 (+ 9.3%).
- Frais d'utilisation de biens et d'infrastructures : + Fr. 40'060 (+ 9.7%).
- Amortissements des bâtiments, du matériel et mobilier : + Fr. 33'300 (+ 1.0%).
- Eau, électricité et chauffage : - Fr. 120'000 (- 16.9%).
- Charges d'intérêts : - Fr. 89'300 (- 17.5%).
- Entretien des bâtiments et installations : - Fr. 64'900 (- 10.7%).

M. Repond présente ensuite un aperçu des principales charges par nature. Dans le cadre du budget 2025, les charges se répartissent comme suit :

- Salaires et charges sociales des enseignants : 40%
- Participation aux frais des CO de la Ville de Fribourg : 25%
- Salaire et charges sociales du personnel de l'Association : 8%
- Frais financiers : 11%
- Transports : 5%
- Autres charges : 11%

Il résulte de ce qui précède que l'Association a la capacité réelle d'exercer une influence uniquement sur le 11% des charges de l'Association, à savoir les autres charges.

3.1.3. Résultat par écoles

	Comptes 2023	Budget 2024	Budget 2025	BG 2025 vs BG 2024 en CHF	%
I. Ecoles de l'Association	20'922'110.81	22'424'846.00	22'481'910.00	57'064	0.3%
CO du Gubloux	4'671'231.27	4'830'050.00	4'864'510.00	34'460	0.7%
Charges	5'076'780.26	5'231'800.00	5'259'760.00	27'960	0.5%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>2'675'487.75</i>	<i>2'696'100.00</i>	<i>2'892'200.00</i>	<i>196'100</i>	<i>7.3%</i>
Revenus	405'548.99	401'750.00	395'250.00	-6'500	-1.6%
CO de Marly	5'346'117.72	5'717'400.00	6'145'720.00	428'320	7.5%
Charges	5'868'817.42	6'073'180.00	6'506'400.00	433'220	7.1%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>3'393'934.70</i>	<i>3'617'000.00</i>	<i>3'742'700.00</i>	<i>125'700</i>	<i>3.5%</i>
Revenus	522'699.70	355'780.00	360'680.00	4'900	1.4%
CO de Pérolles	4'154'376.04	4'508'166.00	4'370'670.00	-137'496	-3.0%
Charges	5'592'859.30	6'077'530.00	5'931'290.00	-146'240	-2.4%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>3'390'874.85</i>	<i>3'622'000.00</i>	<i>3'572'500.00</i>	<i>-49'500</i>	<i>-1.4%</i>
Revenus	1'438'483.26	1'569'364.00	1'560'620.00	-8'744	-0.6%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>690'012.85</i>	<i>807'456.30</i>	<i>793'322.05</i>	<i>-14'134</i>	<i>-1.8%</i>
CO de Sarine Ouest	6'750'385.78	7'369'230.00	7'101'010.00	-268'220	-3.6%
Charges	7'417'409.63	7'950'780.00	7'711'740.00	-239'040	-3.0%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	<i>3'972'166.65</i>	<i>4'321'000.00</i>	<i>4'186'000.00</i>	<i>-135'000</i>	<i>-3.1%</i>
Revenus	667'023.85	581'550.00	610'730.00	29'180	5.0%

3.1.4. Budgets 2025 (détail en chiffres ou graphiques)

Après un bref aperçu des résultats par écoles, **M. Repond** fournit un résumé des charges pour le domaine des infrastructures et pour le domaine informatique. *Last but not least*, il propose à l'Assemblée un aperçu de l'impact de l'évolution des indices de la clé de répartition 2025 par rapport au budget 2024.

S'agissant de ce dernier point, **Mme la Présidente** précise que le tableau rend compte de l'impact du passage d'une année à l'autre, toutes choses égales par ailleurs, c'est-à-dire si rien n'est changé dans le budget de l'Association. En substance, l'exercice constitue à dupliquer le budget 2024 en appliquant les critères de la clé de répartition 2025, à savoir la population légale et l'IPF. L'objectif du tableau est de démontrer que l'application des critères est susceptible de générer une augmentation ou une diminution de la participation communale. Lorsque la part d'une commune augmente, c'est donc parfois aussi parce que l'IPF ou la population légale ont augmenté. L'effet des critères sur la répartition des charges n'est ainsi pas anodin. Pour s'en convaincre, il suffit de prendre l'exemple des communes de Ferpicloz (- 5.3%) et de Villarsel-sur-Marly (+4.9%).

3.1.5. Préavis de la Commission financière

Mme la Présidente remercie **M. Repond** de sa présentation. En l'absence de remarques à ce stade, elle donne la parole à la rapportrice de la Commission financière, **Mme Marie-Claude Clerc**.

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 12 novembre 2024 pour procéder, en vue de l'Assemblée des délégués du 4 décembre 2024, à l'examen des éléments du budget 2025, ceci afin d'établir ses préavis.

Lors de cette séance, une délégation du Comité de direction, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden, de Mesdames Caroline Dénervaud et Katuscia Sansonnens, était présente afin de répondre aux questions des membres de la Commission financière. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond ainsi que Monsieur Martin Rossier, responsable finances, ont également fourni des informations complémentaires.

Préavis concernant le budget de fonctionnement 2025

Après délibération et examen du budget de fonctionnement 2025, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement le budget 2025 du compte de résultats de l'Association, fixant un montant total à charge des communes de CHF 33'166'300.- et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2025 du compte de résultats.

Par ailleurs, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavis favorablement la dépense nouvelle périodique relative aux nouveaux locaux administratifs de l'administration de l'Association.

La Commission financière souhaite mettre en exergue les éléments suivants :

a) Réduction des coûts énergétiques

Pour ce qui est de l'électricité la Commission financière relève que la diminution de CHF 93'000.- (soit - 24.6% par rapport au budget 2024) s'explique par le contrat « Optimo Balance » souscrit. Ce dernier tend à lisser les effets de hausse comme de baisse par le truchement de l'achat des tranches durant les deux années qui précèdent l'année de consommation.

Conjointement, il y a lieu de souligner qu'une campagne d'optimisation énergétique a été menée durant ces cinq dernières années avec la Fondation Energie Fribourg. Cette campagne a permis de diminuer notablement le volume énergétique. Plusieurs Cycles d'orientation ont ainsi reçu une distinction pour les progrès significatifs en matière d'efficacité énergétique grâce à l'optimisation des installations techniques des bâtiments.

b) Engagement d'un étudiant en cours d'emploi

La Commission financière estime que l'engagement d'un ou d'une étudiante en cours d'emploi afin de soutenir l'administration générale dans l'accomplissement des tâches opérationnelles permettra d'étoffer l'équipe administrative afin de donner un peu de marge de manœuvre à l'administration de l'Association. Sachant que le profil recherché est celui d'un ou d'une étudiante en HEG, un tel engagement aboutira indubitablement à une solution gagnant-gagnant.

c) Convention avec la Ville de Fribourg

La Commission financière remarque que la participation de l'Association aux frais des écoles du CO de la Ville de Fribourg, pour les élèves de l'Association scolarisés au sein des écoles du CO du Belluard, de Jolimont et de la DOSF, se monte à CHF 9'140'000, soit CHF 590'000 de plus que le budget 2024. Cela représente une augmentation de + 6.9%, dont Fr. 451'474 (soit + 7.5%) expliqués par la progression des

charges du personnel enseignant. Compte tenu du fait que les charges du personnel enseignant représentent environ 70% du montant total de la participation et au vu l'importance de l'écart constaté, l'administration de l'Association s'assurera à l'avenir auprès de la Ville que cette dernière questionne adéquatement les chiffres communiqués par l'Etat, étant précisé que l'Association procède de la sorte pour ses propres Cycles d'orientation. »

En fin de préavis, la rapportrice de la Commission financière précise – s'agissant de la participation aux frais des écoles du CO de la Ville de Fribourg – que le responsable finances de l'Association a interpellé la Ville et a reçu la confirmation que cette dernière intégrait les chiffres du budget du Service des ressources (SRess) tels quels, contrairement à l'Association qui anticipe et adapte les estimations du SRess en prenant les éventuelles hypothèses d'ouverture et de fermeture de la rentrée scolaire de l'année du budget.

Mme la Présidente remercie les membres de la Commission financière de leur travail.

En l'absence de questions de la part des délégués, elle propose de passer à l'examen du budget des investissements.

3.2. Budget des investissements

Mme la Présidente passe à nouveau la parole à **M. Repond**. Ce dernier précise à titre liminaire que la couverture des dépenses d'investissements est assurée par l'emprunt pour chaque objet figurant au budget des investissements. Les charges financières, dont les amortissements obligatoires, sont conformes à la loi sur les communes.

Les nouveaux investissements bruts présentés dans le cadre du budget 2025 se montent à Fr. 1'178'000. En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement planifiées au budget 2024 se résument comme suit :

- dépenses : Fr. 15'800'000
- recettes : Fr. 85'000
- investissements nets : Fr. 15'715'000

M. Repond présente aux délégués les nouveaux objets, à savoir la rénovation partielle des salles de l'économie familiale pour le CO du Gibloux, le mobilier élèves et enseignants pour le CO de Marly ainsi que les nouveaux investissements du domaine des infrastructures et de l'informatique.

Infrastructures

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2025
CO du Gibloux Rénovation partielle des salles de l'économie familiale	150'000	150'000
CO de Marly Mobilier élèves et enseignants	585'000	585'000
Subvention cantonale nouvelles salles	(25'000)	--
TOTAL	710'000	735'000

Infrastructures

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2025
CO du Gibloux Sécurisation des fenêtres	90'000	90'000
TOTAL	90'000	90'000

Informatique

	Crédit Dépense / (recette)	Budget 2024
4 écoles Matériel informatique «général»	168'000	168'000
4 écoles Infrastructure réseau – Pare-feu	95'000	95'000
CO de Marly Outils informatiques en classe – Portables des enseignants	90'000	90'000
TOTAL	353'000	353'000

3.3. Préavis de la Commission financière

En l'absence de questions de la part de l'assemblée, **Mme la Présidente** donne à nouveau la parole à la rapportrice de la Commission financière, **Mme Marie-Claude Clerc**, qui procède à la lecture du préavis de la Commission financière.

« Préavis concernant le budget d'investissements 2025

Après délibération et examen du budget d'investissement 2025, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement les nouveaux objets figurant à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) *L'objet CO du Gibloux / Bâtiments – rénovation partielle des salles de l'économie familiale, pour un montant de Fr. 150'000.-.*
- 2) *L'objet CO de Marly/ Biens meubles – mobilier élèves et enseignants, pour un montant de Fr. 585'000..*
- 3) *Les nouveaux investissements du domaine des infrastructures et de l'informatique.*

La Commission financière préavise ainsi favorablement le budget 2025 des investissements de l'Association, présentant des nouveaux investissements bruts d'un montant total de Fr. 1'178'000.- (soit Fr. 825'000.- d'investissements pour les infrastructures et Fr. 353'000.- d'investissements dans le domaine de l'informatique) et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2025 des investissements.

La Commission financière relève les éléments suivants :

- a) *L'objet CO du Gibloux/ Bâtiments – sécurisation des fenêtres, dont le coût est budgété à Fr. 90'000, vise uniquement à assurer la sécurité des élèves. Cet investissement ne poursuit pas le but de procéder à l'assainissement des fenêtres. Quand bien même le montant de l'investissement est relativement élevé, le principe de précaution commande de ne pas badiner avec la sécurité des élèves.*
- b) *En ce qui concerne l'objet CO de Marly / Outils informatiques en classe – portable des enseignants, dont le coût est budgété à Fr. 90'000.-, on rappellera que, selon le calendrier originel, le renouvellement des portables des enseignants du CO de Marly était prévu pour l'été 2024. Dans l'attente des modalités de mise en œuvre de la stratégie cantonale d'éducation numérique (EdNum), le Comité de direction avait toutefois décidé, dans le cadre du budget 2024, d'un report de cet investissement. A l'heure actuelle, force est de convenir qu'un report supplémentaire n'est plus envisageable pour le renouvellement des portables des enseignants, étant entendu que tout laisse à penser qu'un financement par le canton ne pourra pas être envisagé en 2025. A ce titre, d'aucuns regretteront les effets d'annonce du programme ENEO. »*

Mme la Présidente remercie la Commission financière de son rapport.

3.4. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements

Avant le vote final, Mme la Présidente ouvre la discussion. En l'absence de questions, elle propose à l'Assemblée de voter le budget 2025, à savoir dans l'ordre :

- **Budget d'investissements 2025 :**
 - CO du Gibloux : rénovation partielle des salles de l'économie familiale.
 - CO de Marly : mobilier élèves et enseignants.

Les délégués votent à l'unanimité la rénovation partielle des salles de l'économie familiale pour le CO du Gibloux, le mobilier élèves et enseignants pour le CO de Marly.

Mme la Présidente propose – en l'absence d'avis contraire – un vote groupé des investissements du domaine des infrastructures et de l'informatique.

Les délégués acceptent à l'unanimité les nouveaux investissements du domaine des infrastructures et de l'informatique.

- **Budget du compte de résultats 2025**
Les délégués votent à l'unanimité le budget du compte de résultats 2025.

- **Vote final - décision :**

Le budget du compte de résultats et le budget d'investissements 2025 sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée des délégués.

Mme la Présidente en profite pour remercier chaleureusement les nombreux artisans du budget 2025, en particulier **Mme Stéphanie Lauper** et **M. Martin Rossier**.

4. **DIVERS**

4.1. CO de Marly - direction

Mme la Présidente précise qu'il est temps pour l'Association de prendre officiellement congé de **M. Stéphane Gremaud**, ancien directeur du CO de Marly. Il y a lieu de rappeler que ce dernier était excusé lors de la dernière Assemblée. Entré en service au 1^{er} septembre en 2016, M. Gremaud a repris la fonction de Directeur du Home-Ecole Romand à la fondation des Buissonnets de Fribourg en août dernier.

Mme la Présidente remercie M. Gremaud – au nom du Comité de direction et de l'Association – pour ses nombreuses années passées aux « commandes » du CO de Marly. Ces huit années ont été rythmées par de nombreux projets sur le plan pédagogique. Elle souligne la grande implication de M. Gremaud en lien avec la dimension organisationnelle en amont des travaux d'assainissement et d'agrandissement de l'école, dont la première étape de l'Aile 74 devrait à nouveau être disponible pour la prochaine rentrée scolaire. Afin de remercier M. Gremaud pour toutes ces années de collaboration fructueuse, elle lui remet – au nom du Comité de direction et de l'Association – un présent.

M. Gremaud remercie le Comité de direction et les délégués de l'invitation et de la charmante attention. Il souhaite adresser ses plus vifs remerciements à l'équipe de direction et à l'équipe enseignante du CO de Marly, au sein duquel il a eu le bonheur d'œuvrer. Il souligne l'importance des tâches communales au service de l'école et remercie l'Association de son implication, certes moins visible mais ô combien précieuse. C'est avec émotion qu'il remercie ses collègues directeurs, les membres du Comité de direction ainsi que du bureau. Il déclare s'être senti écouté par les membres des groupes de travail et les personnes dirigeantes avec lesquels il était possible de discuter sereinement et de trouver des solutions, le tout dans un esprit collaboratif. Il n'oublie pas de se tourner vers les communes, dont la participation est déterminante. Les moyens financiers ont beau être conséquents, ils demeurent plus que jamais nécessaires. A ce titre, il invite les autorités communales à continuer de soutenir l'apprentissage des élèves et à s'engager en faveur de la jeunesse et des écoles. Il termine son intervention en précisant que les gens qui réussissent le mieux sont ceux qui prennent le risque de défendre leur opinion.

4.2. Autres divers

M. François Vallat relève qu'il serait intéressant, du point de vue de l'augmentation des charges, de connaître également l'augmentation du nombre d'élèves. En ajoutant la statistique officielle à la brochure, il devrait être possible de se rendre compte de l'évolution sur une plus longue échéance.

Mme la Présidente remercie M. Vallat de cette remarque. **M. Repond** précise qu'il est parfaitement envisageable d'intégrer l'augmentation du nombre d'élèves. Il rappelle que les élèves légaux influencent le nombre de classes et par voie de conséquence la participation financière des communes. Il propose de faire un bilan – lors de la présentation du plan financier à l'occasion de la prochaine Assemblée – du nombre d'élèves physiques et légaux, ce à quoi M. Vallat agréé.

En l'absence d'autres points, **Mme la Présidente** clôt l'assemblée à 18h25 en remerciant les délégués de leur participation et la commune de Gibloux de son accueil et invite les participants à se réunir autour de l'apéritif.

Fribourg, le 4 décembre 2024

Pour le procès-verbal :
Jimmy Dupuis